ALERTE AUX OBSTACLES AU COMMERCE

Rapport d'obstacle

Id
321

Statut
Résolu - Guidance (Jours publié: 2009)

Activité commerciale
Exportation de Bénin vers Mali

Date et lieu
13/06/2018 - Niger

Description
Nous avons l'habitude d'exporter de l'eau vers le NIGER. Cette fois-ci vers le Mali pour la première fois via le NIGER, notre chargement est accompagné de tous les documents requis à l'exportation (facture, liste de colisage, déclaration d'exportation, certificat d'origine, lettre de voiture etc.) et d'un laisser-passer des Nations Unies.Car le produit est destiné à la consommation des Nations Unies. Il faut noter que le produit est communautaire. Arrivé à Malanville, le chauffeur a présenté les documents aux autorités douanières et a obtenu le "Vu à la sortie". Il arrive à GAYA, les autorités douanières du Niger après avoir vérifié les documents et le laisser-passer, valident les documents et l'autorisent à continuer son trajet. Il arrive au premier poste de douane après GAYA, le traitement a été le même qu'à GAYA. Arrivé au second poste après GAYA, il a été bloqué. La raison est qu'il a fraudé car n'ayant pas fait une déclaration de transit. C'est de sa faute si les autres postes de douane avant, l'ont laissé passer après avoir vu le laisser-passer des Nations Unies et les autres documents? Pour régler ce problème, il a fallu immobiliser le camion durant trois semaines. Pourquoi le règlement d'un tel problème prendrait autant de semaines? A tout ceci s'ajoute le rançonnement des agents de la douane et de la police Nigérienne et Malienne qui sont sans pitié.

Type d'obstacle
Il y a un règlement ou une procédure obligatoire dont les exigences sont trop rigoureuses ou auxquels il est difficile de se conformer

Règlement relatif à l'obstacle
Un règlement du pays partenaire: Autre inspection avant expédition et autres formalités d'entrée (veuillez spécifier)

Produits concernés
220110 - Eaux minerales et eaux gazeifiees, non additionnees de sucre...

Secteur d'activité
Produits alimentaires transformés et agro-industriels

Informations supplémentaires sur le produit
Eau minérale naturelle, produit agrée CEDEAO et UEMOA

Remarques et recommandations finales
Ceci est une relance, car c'est que le rapport N°3 qui est reste sans suite de votre part.

Historique du rapport d'obstacle

Date	Statut	Détails
05/10/2018	Nouveau	
19/10/2018	En cours de résolution	

08/11/2021	Résolu - Guidance	La résolution de cet obstacle a révélé une faiblesse dans la prise en charge des formalités au niveau de la Douane du Mali au premier bureau de douane d'entrée sur le territoire malien. En effet, c'est à l'intérieur du territoire malien et après GAYA, que la cargaison a été bloquée, remettant en cause, les formalités accomplies et approuvées au premier bureau de douanes d'entrée sur le territoire malien. Après échanges, et face à l'intransigeance des services des douanes du Mali concerné, l'entreprise a procédé à la reprise des formalités au même bureau des douanes d'entrée pour permettre à la cargaison de poursuivre jusqu'à la destination finale. Il convient de signaler que les retards et les reprises de formalités ont induit des surcoûts exorbitants ayant impactés négativement la compétitivité de cette entreprise exportatrice d'eau qui n'a plus renouvelé l'opération. La situation nécessite une sensibilisation des services des douanes du Niger et du Mali.